



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 12 mars 2024 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par le maire, monsieur Larry Bernier. Étaient également présents madame la conseillère Chantal Corriveau ainsi que messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur, Patrick Matton et Henry Rioux, formant quorum.

Étaient également présents, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier ainsi que madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

17-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. « Le plaisir se ramasse, la joie se cueille, et le bonheur se cultive. » Bouddha
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2024
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution concernant la distribution d'arbres de l'AFVSM
8. Résolution proclamant le 13 mars 2024, journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
9. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement 192-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles
10. Résolution adoptant le projet de règlement 192-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles
11. Résolution accordant une subvention à la Coop de Solidarité de Lac-Édouard
12. Résolution d'appui à la Municipalité de Val-Alain : projet de garderie
13. Résolution accordant une aide financière à A.D.E.L.E.



14. Résolution de condoléances à monsieur Luc Martel, maire de La Tuque
15. Affaires nouvelles : Le Tour du Lac
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-24 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE :

Reçu correspondance par courriel de M. Marc-André Bernard qui pose des questions. Le Conseil répondra à ses questions lors de la deuxième période de question.

19-24 RÉOLUTION ADOPTANT LES PAIEMENTS DU MOIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

ET RÉSOLU :

QUE le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés. Ce dernier avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Les comptes à payer : 12 693.46 \$

Les comptes ratifiés : 4 336.55 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Question de M. Pierre Larouche :

Serait-il plus simple de fournir à ceux qui ont la capacité de le lire, un état des résultats complet des dépenses ?

Réponse de M. Pierre Arseneault, directeur général :

Par le passé, nous faisons la lecture complète des dépenses. Nous avons constaté que dans l'ensemble des municipalités, on ne fait que la lecture du total des comptes à payer et des comptes ratifiés. Nous faisons parvenir ces comptes complets à l'ensemble des membres du Conseil, qui peuvent poser des questions sur ces dépenses. Nous les remettrons sur le site internet dès ce mois-ci.

Question de M. Pierre Larouche :

J'aimerais avoir le topo complet des soumissions et des travaux du nouveau garage municipal, car je trouve, après avoir fait moi-même un garage de presque la même dimension que celui de la Municipalité, que c'est beaucoup trop dispendieux.

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Nous sommes à finaliser la reddition de compte du garage et celle-ci sera déposée sur notre site internet dès que terminée. Pour votre information, il y a une grande différence entre un individu qui décide de se faire un garage et une municipalité.

Question de M. Pierre Lachance :

Est-ce légal d'accepter une seule soumission qui vient de SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offre du Gouvernement) ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Aussi étrange que cela puisse paraître, le Conseil municipal ne peut pas se mêler du processus de SEAO. Il faut comprendre que le garage municipal est financé à 65 % par les affaires municipales et qu'ils l'ont eux-mêmes accepté.

Note supplémentaire : après vérification, oui, il est légal d'accepter une soumission conforme à l'appel d'offre, même si elle était la seule à être parvenue à la municipalité.

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

20-24 RÉOLUTION CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'ARBRES DE L'AFVSM

ATTENDU que la municipalité de Lac-Édouard a fait une demande en vue d'obtenir des arbres de l'AFVSM,

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;



ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Édouard s'associe à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice pour la distribution d'arbres aux citoyens désireux de participer à ce projet. La Municipalité autorise le maire, monsieur Larry Bernier, à procéder à cette distribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-24 RÉSOLUTION PROCLAMANT LE 13 MARS 2024 JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henry Rioux ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard, lors de sa séance du 12 mars 2024, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



AVIS DE MOTION

Je soussignée, Adrien Francoeur, membre du Conseil municipal de Lac-Édouard, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, il sera déposé pour adoption, le projet de règlement 192-2024 avec dispense de lecture, concernant la gestion des matières résiduelles.

22-24 RÉOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 192-2024 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer le bien-être général et améliorer de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Lac-Édouard ;

CONSIDÉRANT l'article 1 du règlement numéro 6006-2008 de l'Agglomération de La Tuque :

« Pour que la gestion de l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, soit de compétence de nature locale, à l'exception de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles. Par conséquent, tout acte accompli en regard de cette compétence est exercé par le Conseil de chaque municipalité reconstituée et par le Conseil ordinaire de la ville centrale.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles et recyclables pour le territoire de la municipalité de Lac-Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 12 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement 192-2024 relatif à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



23-24 RÉOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOP DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Édouard accorde une subvention de cinq mille (5 000 \$) dollars à la Coop de Solidarité de Lac-Édouard pour les opérations reliées au Centre d'interprétation touristique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-24 RÉOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Édouard appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-24 RÉOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À A.D.E.L.E.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Édouard accorde une subvention de mille (1 000 \$) dollars à A.D.E.L.E. pour l'organisation de ses activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-24 RÉOLUTION DE CONDOLÉANCES À MONSIEUR LUC MARTEL, MAIRE DE LA TUQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR adopté à l'unanimité ;

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal de Lac-Édouard offrent leurs plus sincères condoléances à monsieur Luc Martel et aux membres de sa famille à l'occasion du décès de sa sœur, madame Carole Martel et de sa tante, madame Pierrette Perron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.



DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. Pierre Larouche :

Est-ce que les membres du Conseil peuvent se pencher sur mon projet d'agréats pour mon développement domiciliaire ?

Réponse :

Oui. La Municipalité a mandaté son avocate afin de s'assurer que les mesures qui seront prises, le seront en toute légalité.

Question de M. Pierre Lachance :

Pouvez-vous vous assurer que le projet d'implantation du lavage de bateau sera cohérent avec la politique et ferez-vous un suivi de la protection du lac ?

Réponse :

Tous les conseillers ont répondu que oui et qu'ils feraient de la sensibilisation. Monsieur Pierre Arseneault, directeur général, dit que c'est son rôle de faire appliquer les règlements municipaux et de les faire respecter.

Question de M. Mario Muir :

Dites-moi pourquoi le Conseil adopte une résolution pour aider la Municipalité de Val-Alain ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Nous soutenons le développement d'une Municipalité pour que nous puissions en profiter nous aussi le cas échéant.

Question de M. Mario Muir :

Pourquoi avoir augmenté le montant des taxes à payer ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Pour contrer l'inflation et les besoins grandissants de la Municipalité. Votre augmentation est liée à deux éléments : hausse de votre évaluation et forte hausse du coût de la vidange de votre fosse septique.

Question de M. Marc-André Bernard, reçue par courriel :

Quels ont été les dépenses réalisées en 2023 pour les rubriques mentionnées dans mon courriel ?

Réponse de M. Pierre Arseneault, d. g. :

L'année n'est pas fermée encore. Dès que nos états financiers auront été audités, ils seront publiés sur notre site Internet.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE



Question de M. Marc-André Bernard, reçue par courriel :

Quel fût le montant affecté à la fin d'emploi de la directrice générale en 2023 sachant qu'au minimum 8 156,59 \$ non budgété ont été versé en frais d'avocats pour son départ ?

Réponse de M. Pierre Arseneault, d. g.:

Le dossier n'est pas encore clos. *Après vérification, au budget de 2023, le Conseil avait prévu une somme de 10 000 \$ en frais d'avocat.*

Question de M. Marc-André Bernard reçue par courriel :

En prévision des prochaines élections municipales (novembre 2025), en suivi de ma question du 8 février 2022 et en suivi de la préoccupation soulevée par monsieur Claude Lavoie à la séance du 12 décembre 2023, je voudrais savoir si le Conseil a toujours l'intention de permettre, pour la prochaine élection générale, le vote par correspondance pour les personnes habiles à voter non domiciliées ? Si oui, quand l'adoption d'un règlement le permettant est-il prévu ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui, le Conseil va se pencher sur ce dossier, mais pour être franc, ça n'a jamais été un succès par les années passées. Ajout : *Avant les élections du 2 novembre 2025, nous informerons tous les citoyens par divers moyens (site Internet, infolettre, journal) que ceux qui désirent voter par correspondance n'auront qu'à nous en informer.*

N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, veuillez-vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. www.lacedouard.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault
Directeur général et greffier-
trésorier

Larry Bernier
Maire